

PREFETE DE LA GIRONDE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Service Eau et Nature

Compte-rendu

Comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « réseau hydrographique du Dropt »

Lieu : Salle du musée – Mairie de Monségur

Date : 01/07/2019

Ordre du jour

- Bilan des trois années d'animation
- Questions diverses
- Désignation de la structure porteuse
- Perspectives et suite à donner

Bilan des trois années de l'animation

Après l'ouverture de séance par Nicolas Dolidon de la DDTM de la Gironde et le tour de table, l'animateur du site Natura 2000, Samuel Belhamiti, a présenté son bilan sur les trois années d'animation.

Le diaporama présenté en séance et les notes complémentaires à la présentation sont respectivement joints à ce compte-rendu et présenté en fin de compte rendu.

Il est ressorti de la présentation que les demandes de MAEC sont nombreuses et vont nécessiter du temps d'animation.

Le vice-président d'EPIDROPT souligne l'aspect relativement technique de certains volets de l'animation Natura 2000, notamment concernant les MAEC. Samuel Belhamiti, l'animateur, rappelle qu'il est toujours possible, pour une collectivité porteuse, de solliciter un accompagnement auprès d'un prestataire pour une partie des missions d'animation.

Pour l'engagement dans un label AREA ou HVE, les demandeurs ont l'obligation de signer la charte Natura 2000 si une des parcelles concernées intersecte le site Natura 2000. Cependant, il est à rappeler que la charte est réglementairement un engagement volontaire.

Actuellement 5 exploitants attendent, car ils voudraient s'engager sur des mesures spécifiques aux cultures et aux vignes. Or, la charte n'a pas de fiche pour ces activités.

Des fiches « culture » et « viticulture » existent au niveau régional. Elles pourraient servir d'aide à la rédaction de fiches propres à la charte Natura 2000 du site.

L'information des élus sur Natura 2000 a été réalisée au printemps 2019 par la structure animatrice. En 2019, le Pays de Duras et la Communauté de communes rurales de l'Entre-deux-Mers ont été sensibilisés.

Le constat de l'animateur est que les élus manquent d'informations et sont demandeurs notamment de cartes du site Natura 2000 à l'échelle de leur territoire et d'informations sur les contrats.

Concernant la demande émise par plusieurs collectivités de disposer de cartes localisant le périmètre du site sur leur territoire, la DDTM33 souligne l'existence d'outils en ligne qui pourraient être mis en avant pour répondre à ce besoin. Ces informations pourront leur être fournies.

Ils peuvent visualiser les sites Natura 2000 à l'échelle de leur commune via le site SIGENA : https://carto.sigena.fr/1/carte_donnees_publicques_na.map

Depuis 2019, les viticulteurs qui ont signé un contrat ont l'obligation de suivre une formation « écophyto + » pour diminuer les intrants et les pollutions diffuses.

Cette formation doit respecter un plan de formation cadré, dimensionné sur 2,5 jours, dont le programme, établi par l'animateur, est validé avec la Chambre d'agriculture.

Elle serait assurée par la Chambre et doit obligatoirement être effectuée car c'est indiqué dans le PAEC.

L'animateur devra donc se rapprocher de la Chambre d'Agriculture pour la mise en place de ses formations et leurs prises en compte dans le PAEC.

Concernant la hiérarchisation des actions à mener, à l'issue de la présentation, le COPIL approuve les actions prioritaires suivantes :

- le complément de la charte avec les fiches activités manquantes,
- le dépôt du nouveau PAEC,
- l'organisation des formations « écophyto + ».

Questions diverses

Le syndicat des Eaux BDG : Est-ce que la PAC est un frein à la contractualisation des MAEC ?
→ Non, les MAEC sont complémentaires et visent des objectifs environnementaux spécifiques au site.

EPIDROPT : Qu'en est-il des retards de paiements des MAEC aux agriculteurs ?
→ Les retards de paiement viennent a priori d'être rattrapés en ce début d'année.

EPIDROPT : Est-ce qu'il faut s'attendre à ce que beaucoup d'agriculteurs aillent vers les dispositifs AREA et HVE ?

→ D'après la Chambre d'agriculture, oui en effet il faudrait s'attendre à ce que beaucoup d'exploitants cherchent à s'y engager. Il est donc important de rédiger les fiches manquantes en lien dans la charte et de les faire valider en COPIL.

Détermination de la structure porteuse

Tous les trois ans, les collectivités se réunissent pour désigner la structure porteuse de l'animation.

En amont du comité de pilotage, la DDTM de la Gironde a interrogé les collectivités membres du COPIL pour que celles-ci fassent connaître leur souhait sur le portage de l'animation.



Le Syndicat EPIDROPT a indiqué qu'il souhaitait reprendre le portage de l'animation Natura 2000.

Une délibération en ce sens a été prise et a été portée à la connaissance des membres du comité de pilotage.

Les collectivités présentes ont délibéré favorablement à la candidature d'EPIDROPT. Le COFIL valide donc la reprise de l'animation par ce syndicat pour la prochaine période de trois ans.

Un recrutement aura lieu pour un poste d'animateur Natura 2000 d'ici début 2020.

Une convention sur les missions relatives à l'animation sera passée avec la DDTM. Une fois le poste dimensionné, une convention financière et la demande de FEADER pourront être établies.

Relevé de décisions

EPIDROPT est désignée comme la structure en charge de l'animation Natura 2000 du site « Réseau hydrographique du Dropt ».

Les actions prioritaires à mener dans le cadre de l'animation sont :

- le complément de la charte avec les fiches activités manquantes,
- le dépôt du nouveau PAEC
- et l'organisation des formations « écopyto + ».

Le programme d'animation sur 2019/2020 devra intégrer les priorités d'actions validées par le COFIL.

Le programme d'animation devra également poursuivre l'information auprès des communes initiée dans cette phase d'animation et développer la communication auprès du grand public.

EPIDROPT doit communiquer à la DDTM la fiche de poste de l'animateur et le temps alloué à l'animation Natura 2000.

Le maintien de la dynamique des MAEC doit être assuré. Par conséquent, le montage du nouveau PAEC est à réaliser d'ici la fin de l'année 2019.

La sensibilisation des communes est également à poursuivre dans le cadre de l'animation.

La communication auprès du grand public reste à développer dans le cadre de l'animation.

La DDTM de la Gironde proposera une convention cadre à EPIDROPT d'ici la rentrée, avec le cahier des charges de l'animation.

Compléments à la présentation

L'animateur a fourni les informations complémentaires suivantes sur le diaporama projeté :

- Diapo 6 :

En France: 1768 sites (terrestre et marin) soit 112 304 km² et 12,86% du territoire (70 620 km² terrestre et 41 683 km² marin).



- Diapo 9 :
2 groupes de travail : Agriculture et sylviculture – Loisir et tourisme – Aménagement (30 septembre 2013) et Biodiversité et périmètre (29 septembre 2014)
- Diapo 11 :
Désignation de Rural Concept en tant que structure porteuse le 05 juillet 2016 – 40 à 45 jours /an
- Diapo 13 :
EPCI : Pays de Duras, Pays de Lauzun, Communauté de communes rurales de l'Entre-deux-Mers, Communauté de communes du Réolais sud Gironde.
- Diapo 19 :
17 participants le 24 janvier 2017 (Agriculteur relai du territoire, EPIDROPT, DDT, CA 47, CA 33), 11 participants le 1er février 2017 avec le même panel
- Diapo 22 :
Dès 2017, le périmètre PAEC correspond aux îlots intersectant un tampon de 200 m de large autour du périmètre Natura 2000.
- Diapo 26 :
Disparition des mesures sur les linéaires et restriction des mesures sur herbicide inter-rang
- Diapo 46 :
EPIDROPT a également accompagné des porteurs de projet pour la réalisation de leur évaluation des incidences.
- Diapo 48 :
Un Vison d'Europe a été capturé dans le Nord-Ouest des Pyrénées-Atlantiques le 11 mars 2019.
Cette observation d'un Vison d'Europe dans le Pays Basque est la première donnée certaine depuis 2005.
- Diapo 51 :
Total de 131,25 jours d'animation sur 3 ans avec:
 - 30 jours en phases de préparation et de mise en œuvre : groupe de travail, PAEC, notices mesures et territoire, périmètre.
 - 64,25 jours pour les contrats : MAEC, charte et contrat HA. Recherche contractants, Pré-diagnostics, diagnostic terrain écologique et bilan pratique, rdv bilan, engagement des contrats et suivi
 - 17,25 jours en action annexe : principalement de l'appui à l'évaluation des incidences et information aux porteurs de projet locaux et de l'animation locale : plan travaux, assistances diverses.
 - 19,75 jours en coordination: tâches administratives, bilan MAEC, rapport d'exécution, réunion travail, séminaire, COPIL



Participants :

Serge GAMEIRO	EPIDROPT	serge24eymet@sfr.fr
Alexandre BOUSQUET	EPIDROPT	riv.dropt@orange.fr
Eric FELLETT	EPIDROPT	Fellet.Eric@orange.fr
Pauline HERAUD	Chambre d'agriculture de la Gironde	territoires@gironde.chambagri.fr
Hugo BEHRANS	Chambre d'agriculture de la Gironde	territoires@gironde.chambagri.fr
Jean-Pierre VINCENT	Syndicat des eaux BDG	siaepa.bdg@orange.fr
Luc-Olivier DELEBECQUE	CRPF Nouvelle Aquitaine	lo.delebecque@crpf.fr
Marion BOUTIN	Rural Concept	marion.boutin@adasea.net
Samuel BELHAMITI	Rural Concept	samuel.belhamiti@adasea.net
Sandrine LAQUEBE	DDTM 47	sandrine.laquebe@lot-et-garonne.gouv.fr
Nicolas DOLIDON	DDTM 33	nicolas.dolidon@gironde.gouv.fr
Sophie EYHERABIDE	DDTM 33	sophie.eyherabide@gironde.gouv.fr

Excusés :

Conseil départemental du Lot-et-Garonne	departement@lotetgaronne.fr
Conseil départemental de la Gironde	s.brognez@gironde.fr
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	sd33@oncfs.gouv.fr
Association des piégeurs agréés de la Gironde	adpag@neuf.fr
SCoT Sud Gironde	direction@scotsudgironde.fr
Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne	accueil@ca47.fr
Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde	contact@peche33.com

